



Apprentissage, cassons les idées reçues !

Pour les nuls, les petits niveaux scolaires, pour préparer des CAP, il n'y a plus d'écoles, pour ceux qui ne sont pas scolaires. Qui d'entre nous n'a jamais entendu une de ces idées reçues concernant l'apprentissage ?



C'est quoi l'apprentissage ?

C'est un moyen pour les jeunes de 16 à 25 ans (et plus pour les jeunes reconnus en situation de handicap) de se former, d'obtenir un diplôme en alternant les périodes de mise en situation professionnelle et en centre de formation, où l'on dispense notamment l'enseignement général. La signature du contrat d'apprentissage (contrat de travail) se fait entre le jeune et son employeur. La rémunération de l'apprenti est calculée en pourcentage du smic selon l'âge de l'apprenti et l'année d'apprentissage (entre 25 et 78 % du smic). Les jeunes titulaires d'un contrat d'apprentissage sont des salariés soumis à la durée légale du travail et à l'horaire collectif applicable dans l'entreprise. L'apprenti bénéficie de 5 semaines de congés payés par an au minimum.

Pour les nuls, les petits niveaux scolaires ?

Par apprentissage on peut préparer des diplômes du niveau CAP au titre d'ingénieur. Qu'on le passe sous sta-

tut scolaire ou en apprentissage le référentiel du diplôme reste le même, ce sont uniquement les modalités de formation qui changent. Morgan apprenti en BTM ébéniste : « Ce qui me plaît le plus, c'est l'alternance régulière entre le CFA et l'entreprise qui permet de rompre la monotonie. Grâce à ces échanges, on progresse aussi bien en entreprise qu'à l'IFP43. »

Il est très important de bien cibler son diplôme (est-ce que ce que j'imagine correspond bien à la réalité ?) et de savoir si l'on a la maturité nécessaire à l'entrée dans la vie professionnelle. Il faut aussi se poser la question de la faisabilité du projet (transport, logement).



Pourquoi choisir l'apprentissage ?

La volonté de travailler et de gagner de l'argent arrive en tête des motivations. Maxime 22 ans apprenti en terminale Bac professionnel Maintenance de véhicules à l'IFP 43 : « Je ne voulais plus être étudiant, je voulais travailler, apprendre un métier et percevoir un salaire, l'apprentissage me permettait de remplir tous ces critères. »

Manon apprentie en BP coiffure : « pour compléter ma formation et développer mes compétences... Le système scolaire ne me correspon-

dant plus, j'ai eu envie de rentrer directement dans le métier, être en contact avec la clientèle, j'ai donc tout naturellement choisi l'apprentissage. »

Mais l'entreprise elle sert à quoi ?

L'entreprise, via un tuteur, accompagne le jeune à acquérir des compétences nécessaires à l'exercice du métier, elle permet aux jeunes de mettre en pratique et de compléter ce qui est appris en centre de formation.

Manon : « Ce qui me plaît le plus, c'est d'être considéré comme une salariée à part entière, c'est très valorisant, très motivant ! L'entreprise nous laisse faire pleins de choses... ce qui est très intéressant : nous sommes très vite autonomes. »

Quels champs professionnels sont couverts dans l'apprentissage ?

De nombreuses formations sont accessibles, on trouve en effet des diplômés dans plus de 20 domaines professionnels (administration, sport loisirs, textile cuir habillement, chimie physique, bois ameublement...).

Et après on fait quoi ? A la fin de son contrat le jeune peut choisir de poursuivre ses études ou de s'insérer dans la vie active. Le taux d'insertion des apprentis diplômés sept mois après leur sortie varie selon le niveau 49,9% pour le CAP, 63,1%



pour le bac pro et 74,4% pour le BTS. Cependant ces chiffres ne concernent que les 75% des jeunes qui terminent leur contrat.

Manon envisage : « de partir à l'étranger... Je souhaite aller découvrir de nouvelles techniques et évoluer dans mon travail... J'ai ainsi très envie d'aller plus loin avec mes compétences en coiffure. »

Morgan en BTM ébéniste envisage de poursuivre ses études en BTMS tous-jours à l'IFP 43.

Maxime souhaite : « continuer dans une grosse concession pour voir un fonctionnement différent. De plus, je souhaite faire des formations spécifiques aux marques afin de me perfectionner. »

EN SAVOIR PLUS

Le portail de l'alternance : alternance.emploi.gouv.fr
 Votre conseiller d'orientation-psychologue en lycée et en centre d'information et d'orientation (CIO) :
ac-clermont.fr/orientation/s-informer-et-s-orienter/cio/